

INTERPELLATION : Maintenir et approfondir l'esprit de la lettre de franchises accordées en 1289 à Delémont...

La Ville de Delémont fête son 725 ème anniversaire, ce qui en fait une Ville libre encore avant le Pacte d'alliance des premiers Confédérés de 1291. Il s'agissait à l'époque que les bourgeois de Delémont bénéficient des mêmes libertés (impôts fixés par écrit et donc non modifiables arbitrairement par le « seigneur », urbanisme, autonomie communale) que leurs concitoyens bâlois.

Pour rester dans l'esprit de ses droits et libertés acquises, ne serait-il pas utile et intelligent aujourd'hui de garantir les mêmes libertés et droits (obtenir la même fiscalité que Bâle-Ville par exemple ?)

En terme d'autonomie, La Ville ne devrait-elle pas s'affranchir, selon le modèle de la subsidiarité (on ne délègue à l'instance supérieure, Canton, Confédération, que ce que la Commune ne peut efficacement gérer elle-même) des contraintes cantonales et reprendre en charge les taches dont elle pourrait efficacement s'occuper en ayant un meilleur contrôle de proximité ?

Approfondir les libertés selon le premier texte fondateur de reconnaissance de franchises...Un bel objectif pour le Conseil communal et le Conseil de Ville...non ?

Pour l'UDC Delémont

Dominique Baettig

